

La charge de cas monétaire, et la règle qui l'a produite

Classification de la sécurité alimentaire et ciblage de l'assistance

Organisation	Programme sécurité alimentaire et moyens de subsistance sur quatre districts
Destinataires	Cluster sécurité alimentaire et groupe de travail transferts monétaires
Mise à jour	26 juillet 2026
Secteurs	Sécurité alimentaire
Normes et méthodologies	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) · Standards Sphère · Norme humanitaire fondamentale (CHS) · Gestion axée sur les résultats (GAR)
Données	food-security-survey-2024

DÉCISION ÉCLAIRÉE

Quels ménages intègrent la caseload d'assistance monétaire, et selon quels critères explicites.

Tous les jeux de données à l'origine de ce rapport sont synthétiques. Aucun enregistrement ne renvoie à une personne réelle, et aucun chiffre ne décrit un programme réel.

Consulter le projet en ligne sur data-analysis.cassion.dev/fr/projets/food-security-classification

Ce rapport est diffusé sous licence CC BY 4.0. Vous pouvez l'adapter et le rediffuser, y compris à des fins commerciales, en créditant Cassion.

Sommaire

Contexte	2
1 Recommandation	2
2 Pourquoi aucun indicateur unique ne donne la charge de cas	2
3 La règle	3
4 La frontière n'est pas un constat	3
5 Qui la règle inclut	3
6 Ce que cela n'établit pas	4
7 Prochaines étapes recommandées	4
À propos de cette édition	4

Contexte

Le problème

Le nombre de bénéficiaires du prochain cycle de distribution monétaire est fixé à environ un cinquième des ménages enquêtés, mais la part classée en insécurité alimentaire passe de un à sept pour cent selon les seuils de score de consommation alimentaire retenus. La liste de ciblage, et donc qui mange, dépend d'une décision que personne n'avait consignée.

1 Recommandation

Assister les **422 ménages les mieux classés** au score composite de besoin, et publier la règle avec la liste.

La taille de la charge de cas est une décision budgétaire, non un constat : 422 représente un cinquième des 2 112 ménages enquêtés, et c'est le budget qui l'a décidé. Ce que cette analyse apporte, c'est le classement et — plus important encore pour une revue de cluster — l'argument justifiant l'emplacement de la ligne.

Trois éléments doivent accompagner la liste, et chacun est une phrase sur laquelle le groupe de travail monétaire sera interrogé :

- Les ménages déplacés représentent 19,2 % de la population enquêtée et 33,4 % de la charge de cas. Aucun terme de déplacement n'apparaît dans le score.
- Le Nord-Ouest prend 219 des 422 ; le Sud en prend 11. C'est un rapport de vingt contre un entre districts, et il sera contesté.
- Rien dans les données ne distingue le dernier ménage inclus du premier exclu.

2 Pourquoi aucun indicateur unique ne donne la charge de cas

L'approche évidente est un seuil sur un indicateur. Appliquée à cette enquête, elle ne fonctionne pas, et comprendre pourquoi est l'argument du composite.

Règle	Ménages	vs charge de 422
SCA pauvre (≤ 21)	17	-405
SCA pauvre ou limite (≤ 35)	465	+43
EFM modérée ou pire (≥ 2)	889	+467
EFM sévère (≥ 4)	325	-97
rCSI au-dessus ou égal à la médiane	1 074	+652

$\text{SCA} \leq 21$ sélectionne 17 ménages et ne peut pas dépenser le budget. $\text{EFM} \geq 2$ sélectionne plus du double de la charge. $\text{rCSI} \geq \text{médiane}$ sélectionne la moitié de l'enquête par construction et n'est pas un seuil.

$\text{SCA} \leq 35$ tombe à 43 ménages de la charge — et **le retenir parce qu'il tombe proche reviendrait à ajuster le critère au budget plutôt qu'au besoin**. C'est exactement ce qu'une revue de cluster interroge, et c'est pourquoi le critère a été écarté. Ce paragraphe est la trace qu'il a été envisagé.

La raison de fond est que les trois indicateurs divergent à dessein. Le SCA mesure la diversité alimentaire, l'EFM mesure si les gens se sont privés, le rCSI mesure ce qu'ils ont fait pour tenir. Tout seuil à indicateur unique jette deux mesures sur trois.

3 La règle

$$\text{score de besoin} = (-z(\text{SCA}) + z(\text{rCSI}) + z(\text{EFM})) / 3$$

Chaque indicateur est standardisé sur les 2 112 ménages enquêtés afin qu’aucun ne domine par son échelle, et le SCA entre négativement parce qu’un score plus élevé traduit une meilleure consommation. Les définitions, poids et règles d’exclusion complets figurent dans `docs/threshold-justification.md`.

Trois hypothèses sont visibles dans cette formule et les trois ont leur place au rapport. Les poids sont égaux, ce qui affirme que les trois indicateurs comptent également — une hypothèse, non un constat. La standardisation est relative à l’échantillon : le score est un dispositif de classement interne à cette enquête et n’a aucun sens d’une enquête à l’autre. Et les remplissages de données manquantes sont conservateurs en sens opposés, si bien qu’un ménage au formulaire incomplet n’est ni poussé dans la charge de cas ni exclu par la lacune elle-même.

La charge de cas produite contient 16 des 17 ménages à SCA pauvre et 284 des 325 en faim sévère. Le composite n’écarte pas le signal à indicateur unique ; il l’empêche d’être le seul.

4 La frontière n’est pas un constat

Le score au seuil est de **0,663**. Les quarante ménages de part et d’autre s’étalent de **0,630** à **0,697** — moins d’un dixième de point — et les paires adjacentes diffèrent de quelques millièmes.

Rien dans les données ne distingue le dernier ménage inclus du premier exclu. Deux conséquences que le rapport doit porter :

1. Ne pas décrire la charge de cas comme « les ménages en insécurité alimentaire ». Ce sont les 422 ménages les mieux classés selon une règle énoncée.
2. Si le programme peut étendre à la marge, la liste de frontière est celle avec laquelle l’étendre, dans l’ordre du score, sans relancer l’analyse.

5 Qui la règle inclut

Statut de déplacement

Statut	Population	Charge de cas	Différence
Déplacé interne	19,2 %	33,4 %	+14,2 pts
Retourné	7,2 %	12,3 %	+5,1 pts
Hôte	3,7 %	3,1 %	−0,6 pt
Résident	69,9 %	51,2 %	−18,7 pts

District

District	Enquêtés	Sélectionnés	Part
Nord-Ouest	528	219	41,5 %
Centre	530	131	24,7 %
Artibonite	528	61	11,6 %
Sud	526	11	2,1 %

Les ménages dirigés par une femme représentent 35,6 % de la population et 38,9 % de la charge de cas. Les ménages vivant du travail journalier sont surreprésentés de 8,6 points ; les agriculteurs de subsistance sous-représentés de 7,2.

Ce sont des sorties des indicateurs, non des choix de ciblage. Les districts ont été enquêtés avec des tailles d'échantillon presque égales : le rapport de vingt contre un traduit donc un besoin mesuré et non l'échantillonnage. Il doit tout de même être énoncé, car une autorité de district lira la charge de cas comme une affirmation sur qui mérite l'assistance.

6 Ce que cela n'établit pas

La base de sondage n'est pas la population. La charge de cas est tirée des ménages que l'énumération a atteints. Les personnes déplacées hors sites et les ménages absents le jour de l'enquête n'y figurent pas et ne peuvent pas en être ciblés.

La taille de la charge de cas est une décision budgétaire. Cette analyse classe le besoin ; elle ne dit pas qu'un cinquième des ménages est le bon nombre à assister.

Aucune saisonnalité. Un passage unique ne sépare pas un ménage en soudure d'un ménage en insécurité alimentaire chronique, et une aide ciblée sur le premier ne doit pas être présentée comme traitant le second.

Ce n'est pas une classification IPC. Les phases IPC reposent sur une convergence de preuves entre indicateurs de résultat et indicateurs contributifs, avec un atelier d'analyse. Aucun ménage ici ne doit être étiqueté d'une phase.

7 Prochaines étapes recommandées

1. **Publier la règle avec la liste.** Une liste de ciblage sans son critère est une décision que personne ne peut contester — et elle le sera quand même.
2. **Porter le rapport entre districts devant le cluster avant distribution,** avec les tailles d'échantillon, pour qu'il soit lu comme une mesure et non comme une allocation.
3. **Conserver la liste de frontière.** Si le budget bouge à la marge, elle s'étend dans l'ordre du score et n'exige aucune nouvelle analyse.
4. **Résoudre les 12 énumérations dupliquées** avant le prochain passage. Elles ne peuvent pas déplacer un seuil à 422 sur 2 112, mais le décompte ne doit pas croître.

À propos de cette édition

Ce rapport est produit à partir de la même source que la page du projet ; les deux ne peuvent donc pas diverger. L'édition en ligne comporte le notebook d'analyse, le jeu de données et les corrections publiées depuis la production de ce fichier.

Consulter le projet en ligne sur data-analysis.cassion.dev/fr/projets/food-security-classification

Ce rapport est diffusé sous licence CC BY 4.0. Vous pouvez l'adapter et le rediffuser, y compris à des fins commerciales, en créditant Cassion.

Produit le 26 juillet 2026.